

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 24 mai à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LEFLOCH, Maire d'Ambialet.

Présents :

- | | |
|-------------------------|--------------------|
| ➤ M Jean-Pierre LEFLOCH | ➤ Chantal MANAVIT |
| ➤ Mme Florence DURAND | ➤ Sandrine ROUSTIT |
| ➤ M Christophe BEURAERT | ➤ Bernard CAMBON |
| ➤ Mme Patricia BEC | ➤ Virginie PHIALIP |
| ➤ M Jean-Marc SAUX | ➤ Bruno SEGURA |

Absents : Jean-Pierre COSTES

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Virginie PHIALIP est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Intercommunalité
 - ✓ Accessibilité
 - ✓ Contrôle des équipements sportifs et équipements de jeux extérieurs
 - ✓ Echange de photographie entre la Commune et la CCMAY
 - ✓ Approbation rapport de la CLECT
- Ecole
 - ✓ Ecole numérique
 - ✓ Rentrée scolaire
- Décision modificative
- Voirie
 - ✓ Programme 2016
 - ✓ Cession voirie moulin de Bonneval
 - ✓ Aménagement espace touristique
- Projets
 - ✓ Sanitaire site du prieuré
 - ✓ Signalétique et Adressage
 - ✓ Atelier communal
 - ✓ Tracteur tondeuse
- Modification statut SDET
- Subventions : ANEM, concert musique en Vallée du Tarn
- Extinction nocturne Eclairage public

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants : cession terrain de bonneval, fond de concours voirie 2015, signalétique, sorep, publiphone.

1. Intercommunalité

➤ Accessibilité

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les diagnostics ont été réalisés, nous n'avons pas à ce jour les comptes rendus.

DELIB N° 24052016-1

➤ Contrôle des équipements sportifs et équipements de jeux extérieurs

Le Maire propose, en application de l'article 8 du Code des marchés publics, de constituer un groupement de commande avec la Communauté de communes des monts d'Alban et du Villefranchois et ses Communes membres permettant la désignation commune d'un seul prestataire chargé d'assurer

la vérification périodique biannuelle de tous les équipements sportifs et de tous les équipements de jeux extérieurs des monts d'Alban et du Villefrancois.

Il présente un projet de convention constitutive du groupement de commande qui désigne la Communauté de communes comme coordonnateur de ce groupement et qui définit les modalités de définition de fonctionnement du groupement.

Le Conseil municipal,
Sur proposition du Maire,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la constitution d'un groupement de commande avec la Communauté de communes des monts d'Alban et du Villefrancois et ses Communes membres permettant la désignation commune d'un seul prestataire chargé d'assurer la vérification périodique biannuelle de tous les équipements sportifs et de tous les équipements de jeux extérieurs des monts d'Alban et du Villefrancois,

ACCEPTE que la Communauté de communes soit désignée comme coordonnateur du groupement,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer la convention et à assurer toutes les missions dévolues à la Commune en tant que membre du groupement.

➤ Echange de photographie entre la Commune et la CCMAV

Après discussion, le conseil municipal ne souhaite pas se prononcer compte tenu du manque d'information, effectivement la convention reste très floue, cette délibération sera traitée lors d'un prochain conseil municipal.

➤ Approbation rapport de la CLECT

Suite à la demande de la Communauté des Communes cette question est retirée de l'ordre du jour et fera l'objet d'un prochain conseil municipal.

2. Ecole

DE 1324052016

➤ Ecole numérique

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que :

- nous avons obtenu une subvention « réserve parlementaire » d'un montant de 2 150 € ainsi que 3 404 euros de DETR. soit 5 554.00 euros.
- les tarifs d'Equasys ont été revus au niveau de l'Association des maires.
- la valise pour stocker les ordinateurs est identique à celle en notre possession. Monsieur le Maire propose de remplacer cette valise par l'acquisition d'un deuxième vidéo projecteur interactif afin de ne pas déplacer le matériel existant.

Le devis final s'élève au total à la somme de 12 241.80 €.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette opération.

➤ Rentrée scolaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ de Nathalie PONS et Céline FELIPÉ.

Une réunion avec la Federtep aura lieu le 14 juin afin de préparer les circuits pour le ramassage scolaire de la rentrée 2016-2017.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier d'une famille demeurant à Ambialet nous demandant une dérogation pour inscrire leur fils à l'école de Villefranche d'Albigeois. Le conseil municipal est contre à l'unanimité.

3. Décision modificative

Commune

DELIBN°24052016-2

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2016

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	231	283	Immobilisations corporelles en cours	-12 900,00
23	231	281	Immobilisations corporelles en cours	12 900,00
21	2184	278	Mobilier	-100,00
041	2151	OPFI	Réseaux de voirie	100,00
20	2051	278	Concessions et droits similaires	2 102,00
21	2184	278	Mobilier	-2 102,00
011	615221		Bâtiments publics	-160,00
65	6574		Subventions de fonctionnement aux association...	160,00
23	231	283	Immobilisations corporelles en cours	-250,00
21	2183	281	Matériel de bureau et matériel informatique	250,00
	0,00			

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
	0,00			

DELIBN°24052016-2-1

Assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL, , après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2016

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
012	621		Autre personnel extérieur	160,00
	160,00			

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	61523		ENTRETIEN ET REPARATION	-160,00
	-160,00			

4. Voirie

DELIBN°24052016-3

➤ Programme 2016

Comme l'année dernière la maîtrise d'ouvrage sera intercommunale afin d'obtenir un taux supérieur. La CCMAV a décidé en comité des maires de prendre en charge un tiers de la baisse du financement départemental dans le limite du montant habituel de travaux soit au maximum 2 297.22 €uros.

Monsieur le Maire donne la parole à Christophe BEURAERT qui présente les différents chiffrages avec un niveau d'urgence, après discussion le Conseil municipal est favorable décide de réaliser les travaux sur les secteurs suivants :

- Rue du village
- La Capelle
- Garceval
- Accès ville haute avant presbytère
- Les estrets
- Combelasse
- Le boutou
- Mas petit
- La Barrière
- Roziès
- La pause Basse
- Salans
- Le Ténégal
- Besse
- La Condomine
- La Siourarié
- La Canague
- Puech périé
- La Salle polyvalente
- Le Colombié

Pour un montant prévisionnel ht de 42 012.16 euros

Et après en avoir délibéré,

Compte tenu que le FCTVA et le Fond de Développement Territorial seront perçu directement par la CCMAV.

APPROUVE le versement d'un fonds de concours à la CCMAV pour un montant d'environ 16 104.33 euros €, au titre du programme intercommunal de voirie 2016.

DELIB N°24052016-3-1

➤ **Fond de concours voirie 2015**

L'article L5214-16 V du code général des collectivités territoriales, introduit dans le cadre de la loi du 13 août 2004 n°2004-809, prévoit qu' « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre [un EPCI à fiscalité propre] et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

Le Maire précise que la notion d'équipement mentionnée dans le texte de loi concerne toute immobilisation corporelle et désigne à la fois des équipements de superstructure (équipements sportifs, culturels, ...) et des équipements d'infrastructure (voirie, réseaux divers, ...).

Le Maire indique que la CCMAV sollicite le versement de fonds de concours par ses Communes membres au titre du programme intercommunal de voirie 2015 afin de financer le montant des travaux réalisés à la demande des Communes au-delà de l'enveloppe financière définie pour chaque commune.

Ainsi le programme de voirie 2015 de la CCMAV, d'un coût de 450 706,93 € TTC, serait couvert par le plan de financement suivant :

Subvention Conseil général FDT	183 263,19 €
FCTVA	73 933,97 €
Autofinancement CCMAV	146 923,61 €
Fonds de concours Communes	46 586,16 €
Coût total TTC	450 706,93 €

Compte tenu de la répartition des travaux de voirie réalisés en 2015 sur le territoire de chacune des Communes, les fonds de concours se répartissent de la façon suivante :

Communes	Fonds de concours 2015
ALBAN	3 650,33 €
AMBIALET	6 807,39 €
BELLEGARDE-MARSAL *	1 871,74 €
CURVALLE	3 457,13 €
LE FRAYSSE	4 622,73 €
MASSALS	0 €
MIOLLES	2 726,73 €
MONT-ROC	1 506,91 €
MOUZIEYS-TEULET	0 €
PAULINET	906,87 €
RAYSSAC	9 641,18 €
SAINT-ANDRE	0 €
TEILLET	8 595,85 €
VILLEFRANCHE	2 799,30 €
TOTAL	46 586,16 €

* BELLEGARDE-MARSAL : Cumul de participation des anciennes communes de Bellegarde et de Marsal, suite à la création de la commune nouvelle par arrêté de Monsieur le Préfet du Tarn du 18 septembre 2015, à compter du 1er janvier 2016

Le Maire propose que le Conseil délibère pour approuver le versement du fonds de concours à la CCMAY pour le montant indiqué dans le tableau ci-dessus.

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le montant des travaux réalisés par la Communauté de communes sur le territoire de la commune au titre du programme intercommunal de voirie 2015,
- Ouf Monsieur le Maire dans son exposé,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement d'un fonds de concours à la CCMAY pour un montant de 6 807.39 €, au titre du programme intercommunal de voirie 2015.

➤ Cession voirie moulin de Bonneval

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de la famille HERAIL qui souhaite acquérir une partie de Voie communale (accès à leur maison).

Après discussion, il est décidé de réunir l'ensemble des riverains afin de recueillir leur avis avant de prendre une décision.

DELIBN°24052016-4-1

➤ Cession terrain de Bonneval

SC- 12/05/2016

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier nous demandant l'acquisition de la parcelle C 1505 situé à Bonneval.

Cette parcelle d'une superficie de 2958 m² est actuellement en zone constructible de notre carte communale.

Notre document d'urbanisme actuel (carte communale) devrait être modifié en PLUI (Plan Local d'urbanisme Intercommunal) en 2017 et il y a très peu de chance pour que ce terrain soit encore constructible.

Le conseil municipal est d'accord pour céder actuellement cette parcelle au prix de 5 EUR le m² soit 14 790 EUR, les frais de notaires restant à la charge de l'acheteur.

Nous avons, par acquis de conscience, fait une demande de CU auprès de la DDT, mais selon toute vraisemblance la possibilité de raccordement supplémentaire d'eau potable risque d'être un frein à une éventuelle possibilité de construction. Nous vous tiendrons informé de sa réponse.

Si le terrain devient "non constructible" dans le futur PLUI, il est évident que le prix du m² sera inférieur à notre proposition actuelle.

Après discussion le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce dossier.

DELIB N°24052016 6

➤ Aménagement espace touristique

Monsieur le Maire visualise les plans cadastraux de deux secteurs :

- Le Couffour
- Le roc

Effectivement nous avons émis l'hypothèse de réaliser des aménagements touristiques à ces lieux. (bancs, table pique-nique, ...)

Monsieur le Maire indique que pour le Couffour nous pourrions réaliser l'aménagement sur la parcelle B 663, un mail a été envoyé aux propriétaires afin de savoir si cette parcelle non constructible pourrait être cédée à la commune et à quel prix.

Monsieur le Maire propose que si nous pouvons l'acheter on y installe deux tables avec bancs, un banc, une poubelle et éventuellement un panneau situant les randonnées et leurs durées ainsi que l'ensemble des manifestations de notre commune. Dans un premier temps nous mettrions du 0/20 pour rendre le terrain plus plat et régulier. Il y aurait lieu de planter deux ou trois arbres pour ombrager.

Au niveau du Roc, comme tout le monde le sais il y a un « point de vue » signalé, or des arbres obstruent la vue que nous pourrions avoir sur le site du Prieuré. Ce point de vue est actuellement sur des parcelles appartenant à des particuliers. Monsieur le Maire propose de les contacter afin de voir avec eux si on ne pourrait pas signer une convention de mise à disposition d'une partie des parcelles afin d'améliorer le parking, installer un nouveau banc. On demandera également à ses personnes si ils peuvent couper les 1 ou 2 arbres qui gênent ou si ils nous donnent l'autorisation de le faire.

Après discussion le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce dossier.

5. Projets

➤ Sanitaire site du prieuré

Monsieur le Maire présente le projet du CAUE pour la création de sanitaire public sur le site du prieuré. Compte tenu que ces toilettes seraient réalisées sur un terrain privé on passerait un bail emphytéotique.

Le coût de l'opération serait entre 15 600 et 18 000 € ht sans maîtrise d'œuvre ni aménagement autour du bâtiment.

Nous pourrions bénéficier d'une aide de 5 000 € au titre de la réserve parlementaire.

Après discussion le conseil municipal souhaite qu'un chiffrage soit établi auprès d'un artisan.

➤ Signalétique et Adressage

Signalétique :

Monsieur le Maire montre les photos des différents croisements d'Ambialet. Des panneaux existant sont à supprimer et d'autre serait à mettre, afin d'indiquer correctement l'ensemble des commerces, ou lieu. Le conseil municipal est favorable à l'unanimité. Un devis va être demandé pour effectuer les modifications

Adressage :

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Marc SAUX : une réunion publique a eu lieu afin de présenter « l'adressage ». Une commission a été constitué afin de participer aux prochaines réunions : ASTIE Annie, CALVIERE Annie, DAURES Sylvie, GRAVIER Geneviève et Jean-Marie, CLUZEL Claude, ESCAFFRE Pierre, PAULHE Jérôme, HOUDET Philippe, GOURDOU Alain, MAURAND Georges, MARET Christian.

➤ Atelier communal

Afin de préparer le projet une réunion est programmée sur le site le 06 juin avec Christophe BEURAERT, Bruno SEGURA, Jean-Pierre LEFLOCH, Thierry PASTUREL.

DELIBN°24052016-8

➤ Tracteur tondeuse

Suite au dernier conseil municipal nous avons consulté Rouquette motoculture, Fournials motoculture et circuit 81 afin d'obtenir des devis sur un tracteur tondeuse et une tronçonneuse.

Les propositions suivantes nous ont été faites :

	tracteur KUBOTA M2120s	tronçonneuse Stihl FS 391 GUIDE 50 CM	tronçonneuse 58 cm3 stihl: Guide 50 cm	Autoportée Rider Husqvarna P 920
Rouquette motoculture	9 000,00	699,00		
circuit 81	8 538,64	662,15	619,65	18 248,06
Fournials motoculture	8 500,00		890,00	

Précisions : Gamme professionnelle, légère, démarrage facile, fonctionne même à des températures de - 10 degrés
Possibilité d'avoir une tronçonneuse gamme particulier dans les 600 €,

Après discussion, l'entreprise retenue est Fournials motoculture pour un montant de 9 390.00 € compte tenu de l'offre de prix et du matériel proposé correspondant plus à notre attente.

Le conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.

DELIBN°24052016-1

6. Modification statut SDET

Monsieur le Président donne lecture de la délibération du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (S.D.E.T.) en date du 11 avril 2016 portant décision de modifier ses statuts dont le projet figure en annexe.

Après en avoir délibéré, conformément aux dispositions de l'article 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical :

- SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur la modification envisagée.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer les documents nécessaires.

7. Subventions : ANEM, concert musique en Vallée du Tarn

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier concernant l'A.N.E.M. , après discussion le conseil municipal est favorable que l'on ré-adhère comme dans le passé. Le montant de la cotisation est de l'ordre de 160 €.

Un concert de musique classique est programmé à l'église de la Condomine dans le cadre du Festival « Musique en Vallée du Tarn », une participation de 300 € nous est demandée afin de clôturer le budget. Après discussion le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

DELIB N°24052016-9

8. Extinction nocturne Eclairage public

Monsieur le Maire rappelle que nous avons discuté lors d'une réunion et d'un conseil municipal de réaliser des économies au niveau de l'éclairage public.

Nous avons demandé une estimation pour changer les ampoules afin d'avoir un éclairage de nouvelle génération moins gourmand en énergie, malheureusement le coût est trop élevé et engendré d'amortir sur 15 ans voir 20 ans pour dire d'avoir réalisé des économies.

Des retours d'expérience de communes voisines nous démontrent que le meilleur moyen de faire des économies serait d'éteindre l'éclairage public la nuit.

Après discussion le conseil municipal est favorable et décide d'éteindre toute l'année l'éclairage public de 1 h à 6 h dans les lieux-dits : ville haute, ville basse, la condomine, et Bonneval sauf du dernier week-end de juin (festival de blues) à la fin août et également lors de circonstances particulières (réveillon...)

En effet, pour mettre en place cette extinction nous devons équiper les lignes d'un appareillage et cela ne peut être réalisé que lorsqu'il y a un regroupement de points lumineux afin que cela soit rentable.

Le Conseil municipal est favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce dossier.

9. Matériel

Monsieur le Maire présente un devis de la SOREP comprenant une agrafeuse électrique, un massicot et une plastifieuse pour un montant de 668.00€ TTC. Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

10. Publiphone

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la dernière cabine existante sur ambialet va être retirée par orange dans l'année. Nous devons nous interroger sur le fait que les portables ne passent pas bien à la salle polyvalente et qu'il n'y aura donc plus de moyen d'appeler les secours.